



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

**NE LAISSONS PAS UNE PERSONNE QUI A BU
REPRENDRE LE VOLANT**
... quelques mots peuvent suffire à sauver une vie.

Devenons tous responsables.

Dossier de presse
Mercredi 9 décembre 2009

Contacts presse

<i>Cabinet de Jean-Louis BORLOO</i>	<i>01 40 81 72 36</i>
<i>Cabinet de Dominique BUSSEREAU</i>	<i>01 40 81 77 34</i>
<i>Jean-Noël FOURNIER (DSCR)</i>	<i>01 40 81 78 84 (80 75) / 06 87 67 56 40 (06 75 19 83 90)</i>
<i>Agence</i>	<i>01 40 41 56 13 / 01 40 41 56 17</i>

DVD en annexe à l'usage de la presse (tous droits cédés) avec interviews experts et témoignages. Bêta disponible sur demande.

Sommaire

Pour combattre le fléau de l'alcool au volant, la Sécurité routière adopte une nouvelle stratégie	P.3
I - Une nouvelle campagne grand public : alcool au volant, devenons tous responsables	P.5
Les Français et l'alcool au volant, une question de société	P.5
Ne laissons pas une personne qui a bu reprendre le volant...quelques mots peuvent suffire à sauver une vie.....	P.5
Le dispositif de la campagne grand public.....	P.6
II – « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » : une nouvelle campagne vers les jeunes à la veille des fêtes de fin d'année.....	P.9
« Sam, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas », un passeport pour la vie.....	P.9
« Sam, on le choisit avant de sortir » revient en force pour les fêtes.....	P.9
Le dispositif de la campagne « Sam »	P.10
Annexe 1 : Alcool et accidentalité routière (données 2008).....	P.11
Annexe 2 : Alcool et conduite, les effets physiologiques.....	P.13
Annexe 3 : Alcool et conduite, les sanctions et les mesures	P.15

DVD en annexe à l'usage de la presse (tous droits cédés) avec interviews experts et témoignages. Bêta disponible sur demande.

Pour combattre le fléau de l'alcool au volant, la Sécurité routière adopte une nouvelle stratégie.

«L'alcool au volant est la première cause de mortalité sur les routes. Il ne faut pas laisser une personne reprendre le volant si vous pensez qu'elle court un danger, ou qu'elle en fait courir à d'autres. Aujourd'hui, il faut trouver le courage et les mots pour l'empêcher de le faire. Ces morts, ces vies brisées sont parfaitement évitables, et c'est à chacun de nous de les empêcher. La sécurité au volant, c'est l'affaire de tous.» soulignent Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEAU.

En 2006, l'alcool a pour la première fois supplanté la vitesse dans les statistiques de la Sécurité routière, devenant ainsi la première cause de mortalité sur les routes de France.

Ce retournement est plus que jamais d'actualité. L'alcool reste présent dans un accident mortel sur quatre. Sa présence est relevée dans un accident corporel sur dix. L'an passé, si aucun conducteur n'avait conduit avec un taux d'alcool positif (à partir de 0,5 g/l de sang), 1 200 personnes auraient pu être sauvées.

Les nombreuses actions de sensibilisation, de prévention et de contrôle pour dissuader les Français de conduire après avoir bu ont convaincu les plus raisonnables des conducteurs. La consommation d'alcool avant de prendre le volant est aujourd'hui considérée avec sévérité par une majorité de Français : 60 % estiment qu'il s'agit là du comportement le plus dangereux sur les routes. 85 % des conducteurs – et le chiffre ne cesse d'augmenter - déclarent faire attention à ne pas abuser de boissons alcoolisées lorsqu'ils doivent utiliser un véhicule¹.

Pour autant 16,5 % des conducteurs en cause dans un accident mortel (qu'ils en soient auteurs ou victimes) avaient un taux d'alcool dépassant les seuils autorisés en 2008. À l'origine de ces décès, une alcoolisation très excessive, que ni le conducteur ni son entourage ne pouvaient, à ce moment-là ignorer : dans 9 accidents mortels sur 10, avec facteur alcool, le taux d'alcool dépassait 0,8 g/l ; dans un accident mortel sur deux, avec facteur alcool, il était supérieur à 1,5 g/l.

Si l'ensemble des conducteurs raisonnables a pu être convaincu par l'appel à la responsabilité, comment convaincre les plus réticents qui restent les plus dangereux ? Comment toucher ceux que les messages traditionnels, de prévention ou de répression, n'atteignent pas ? En donnant le courage à leurs proches de les dissuader de reprendre le volant.

Pour y parvenir, la Sécurité routière emprunte un nouvel axe de communication, celui de l'implication collective - et non plus seulement individuelle - pour empêcher la conduite en état alcoolique : « Ne laissons pas une personne qui a bu reprendre le volant...quelques mots peuvent suffire à sauver une vie ».

¹ Baromètre Ifop « Les Français et la sécurité routière » - Octobre 2009

« C'est une saine orientation, aussi bien pour l'individu que pour la collectivité, de partager la responsabilité. Pas simplement rendre responsable la personne ivre qui va prendre le volant. Mais rendre responsables tous ceux ou toutes celles qui laisseraient cette personne ivre reprendre le volant. »

William Lowenstein, médecin des hôpitaux de Paris, spécialiste des addictions.

Extrait des témoignages rassemblés dans le DVD joint en annexe à l'usage de la presse (tous droits cédés)

Un film TV, des spots radio, une présence sur Internet, l'organisation d'opérations événementielles et un retour actif de « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » vont sensibiliser chacun à l'implication de tous. Le message s'adresse aux proches, aux amis, aux participants d'une soirée ou d'une fête. À eux d'être responsables, en refusant de resservir un verre à celui ou celle qui s'apprête à reprendre son véhicule, en veillant à ne jamais laisser quelqu'un qui a bu reprendre la route.

Les acteurs anonymes qui accepteront d'exercer cette influence n'auront qu'une seule arme, la persuasion par les mots, ceux qui touchent, qui « font mouche », pour convaincre l'ami, le collègue ou le voisin de table de renoncer à une conduite à haut risque...

-|-

Une nouvelle campagne grand public : alcool au volant, devenons tous responsables.

Les Français et l'alcool au volant, une question de société.

En France, la consommation d'alcool est souvent considérée comme faisant partie de la culture, voire du patrimoine national.

Pour autant, l'alcool reste la première cause d'accidentalité sur les routes. En 2008, 6 256 accidents corporels dont 878 mortels ont mis en cause un conducteur avec un taux d'alcool positif. **95 % des conducteurs impliqués dans les accidents mortels avec un taux d'alcool dans le sang supérieur au taux légal sont de sexe masculin².**

L'alcool multiplie par 8,5 le risque pour un conducteur d'être responsable d'un accident mortel. Les accidents corporels avec alcool ont des conséquences nettement plus lourdes quant aux taux de décès et d'hospitalisation. Les accidents révélant une alcoolémie positive ont lieu principalement pendant la nuit (dans 70,3 % des cas), le week-end pour plus de la moitié d'entre eux (59,3 %)² et en rase campagne.

« En France, on a le syndrome du rabat-joie ou de l'anti-culture : si on commence à s'attaquer à l'alcool, c'est comme si on était un mauvais patriote. Il faut changer cette culture-là dans notre pays, admettre qu'il faut réduire les risques. On a assez peu travaillé ce discours en France, parce que l'ivresse était finalement assez virile, glorieuse, c'est la troisième mi-temps ou les ferias. C'est cette image extrêmement attractive qu'il faut attaquer : il n'y a pas de grandeur dans le vomi, il n'y a pas de grandeur dans le coma. »

William Lowenstein, médecin des hôpitaux de Paris, spécialiste des addictions.

Extrait des témoignages rassemblés dans le DVD joint en annexe à l'usage de la presse (tous droits cédés)

Ne laissons pas une personne qui a bu reprendre le volant... quelques mots peuvent suffire à sauver une vie.

L'alcool au volant ne doit plus être le problème exclusif du seul conducteur. Celui qui a bu se donne toujours de très bonnes raisons de vouloir reprendre son véhicule. Sa mauvaise évaluation du risque doit être compensée par son entourage. En évitant de resservir un verre à un ami avant qu'il ne reprenne le volant, en ne laissant pas partir d'une soirée ceux qui ont trop bu, nous devenons tous solidaires et responsables. C'est le thème de la nouvelle action de sensibilisation lancée par la Sécurité routière à compter du 11 décembre 2009. Une campagne forte articulée autour d'un spot TV, « Le rescapé », d'une campagne radio, « Le chronomètre », d'un dispositif Internet et d'opérations événementielles.

² Observatoire national interministériel de la sécurité routière – Bilan de l'accidentologie 2008

Le film TV dure 30 secondes. Allongé sur un lit d'hôpital, un homme, dont on comprend qu'il vient d'être victime d'un très grave accident de la route, vit au rythme d'un respirateur artificiel. Son visage apparaît couvert d'hématomes et de sutures, sa jambe gauche a dû être amputée. Dans la chambre, il y a un autre homme, debout près du lit. Ce n'est ni un médecin, ni un infirmier mais un proche du grand blessé. Et cet ami lui parle, veut le dissuader de reprendre le volant. À chaque mot, l'état du blessé s'améliore : il retrouve ses deux jambes, son visage cicatrise, la main s'anime, jusqu'au rétablissement complet de l'accidenté qui s'assoit alors au bord de son lit. On le retrouve soudain quelques minutes avant l'accident, à la fin d'un dîner arrosé : au moment où il s'apprêtait à reprendre le volant, les mots de son ami l'ont dissuadé, il repose les clés. Le téléspectateur comprend alors que l'homme a été sauvé grâce aux phrases persuasives de son ami qui l'a convaincu de ne pas reprendre le volant.

À la radio, « Le chronomètre » reprend le même concept. Sur fond d'un tic-tac de millièmes de secondes qui s'égrènent, une jeune femme propose à une amie de rester dormir chez elle : « On a tous un peu bu, imagine que tu aies un accident ou que tu renverses quelqu'un. Ça peut arriver très vite ». Dans un deuxième message, c'est l'hôte qui appelle un taxi, dans un troisième, c'est un des convives qui ramène quelqu'un qui a trop bu... 12 secondes suffisent à sauver une vie, conclut le message.

« Pour certains, ce sera plutôt le côté « cocooning » qui sera nécessaire. « Ne t'inquiète pas, je t'aime quand même, je m'occupe de toi ». Pour d'autres, ce sera un interventionnisme un peu plus sec. Parfois l'ivresse ou l'abus d'alcool sont si élevés, que c'est dans l'action et non pas dans l'échange que, peut-être, se trouvera la solution. La solution sera de prendre les clés, prendre le volant soi-même ou forcer la personne à monter dans un taxi... Ça, chacun va le développer dans certaines situations, en tout cas, se donner toujours l'objectif d'éviter la prise de volant que ce soit en passant par l'émotionnel ou l'interventionnisme. »

William Lowenstein, médecin des hôpitaux de Paris, spécialiste des addictions.

Extrait des témoignages rassemblés dans le DVD joint en annexe à l'usage de la presse (tous droits cédés)

« Je pense que c'est mon calme et le fait que je ne l'ai pas agressé, que je ne lui ai fait aucun reproche. Je pense que c'est là qu'il a accepté, parce que je lui ai donné le choix. »

A Bayonne, un soir d'anniversaire de mariage, Anne-Marie, 77 ans, a convaincu son fils de lui laisser prendre le volant.

Extrait des témoignages rassemblés dans le DVD joint en annexe à l'usage de la presse (tous droits cédés)

Le dispositif de la campagne grand public.

Télévision

Diffusion d'un spot de 30", du vendredi 11 décembre 2009 au dimanche 3 janvier 2010 sur :

- les 5 chaînes hertziennes (TF1, France 2, France 3, Canal +, M6),
- 10 chaînes de la TNT (France 4, France 5, I-télé, TMC, NRJ 12, W9, NT1, Direct 8, Virgin 17, BFM TV),
- 10 chaînes du câble & satellite (Paris Première, C+ Décalé, Voyage, Planète Thalassa, Discovery Channel, TV5, Télé maison, LCI, Comédie, Série Club),
- 8 chaînes dans les DOM (RFO : Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion ; A1 Guadeloupe ; ATV Martinique ; ACG Guyane ; Antenne Réunion),
- les 2 chaînes parlementaires (LCP et Public Sénat).

Radio

Diffusion de trois spots de 25", du vendredi 11 décembre 2009 au dimanche 3 janvier 2010 sur :

- 7 grandes antennes nationales (RTL, Europe 1, France Inter, RMC, Nostalgie, RFM, France Bleu), avec des opérations spéciales sur RTL, RMC, Europe 1 et RFM,
- les principales stations régionales (indépendantes),
- les principales stations des DOM (RFO : Guadeloupe, Martinique et Guyane ; RCI : Guadeloupe et Martinique, Freedom La Réunion).

Internet @

Réalisation d'un module Internet constitué du film diffusé à la télévision et d'une sélection des principales informations destinées à convaincre un ami de ne pas reprendre la route après avoir bu. Ce module sera inséré au sein du site Internet de la Sécurité routière (www.securite-routiere.gouv.fr).

Les conseils sont classés selon cinq rubriques :

- les conséquences physiques de l'alcool sur la conduite,
- les conseils amicaux et les solutions alternatives,
- les sanctions juridiques et pénales,
- les chiffres de l'accidentalité,
- l'assimilation de l'alcool par l'organisme.

Campagne de bannières Internet, du lundi 21 décembre 2009 au dimanche 3 janvier 2010, sur des sites et portails à forte audience en affinité avec la cible des 25-49 ans : Dailymotion, YouTube, AOL, SFR / n9uf, eBay, Caradisiac, Mappy, ViaMichelin (thématiques « auto » et « itinéraires »).

Cette bannière interactive :

- permet à l'internaute de visionner le film diffusé à la télévision,
- renvoie vers le module d'information disponible sur le site Internet de la Sécurité routière,
- inclut une fonctionnalité d'envoi à un ami,
- est intégrable par les « bloggeurs » sur leur propre site (« widget »).



Distribution aux péages autoroutiers, le week-end du 18-19 décembre et autour de Noël les 24, 26 et 27 décembre 2009, de 500 000 éthylotests accompagnés d'un « flyer » d'information à 7 grandes barrières orientées vers les principales destinations en cette période de l'année :

- vers l'est et le sud-est : les Eprunes (A5), Fleury-en-Bière (A6), Vienne (A7), La Barque (A8), Cluses (A40) et Saint-Quentin-Fallavier (A43),
- vers l'ouest et le sud-ouest : Saint-Arnoult-en-Yvelines (A11).

-II-

« Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » : une nouvelle campagne vers les jeunes à la veille des fêtes de fin d'année

« Sam, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas », un passeport pour la vie.

Depuis 2005, la Sécurité routière propose aux jeunes une solution pour rentrer chez eux en toute sécurité après « un apéro », un dîner entre amis ou une fête : « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas », un sympathique personnage à la tête toute ronde. **Le principe est de désigner, avant de sortir, celui ou celle qui s'engage à rester sobre toute la soirée pour reconduire ses amis.**

« Sam » n'est pas coincé ni rabat-joie : ce n'est pas parce qu'il ne boit pas qu'il ne sait pas s'amuser comme les autres. Il n'a pas non plus toujours le même visage. Sam, c'est chacun son tour, l'ami incontournable qui sauve des vies.

« Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » jouit aujourd'hui d'une très bonne notoriété auprès des jeunes de 15 à 25 ans. Interrogés³, 7 jeunes sur 10 déclarent connaître son existence, soit l'avoir déjà vu, soit avoir lu ou entendu une des campagnes d'information sur Sam. Plus de 8 jeunes sur 10 affirment s'organiser lors de leurs sorties de manière à désigner le « Sam » du jour et de la nuit. Sur Facebook, Sam a plus de 23 600 fans, autant de jeunes qui se sont engagés dans la démarche du conducteur désigné.

« Sam, on le choisit avant de sortir » revient en force pour les fêtes.

Radio, campagne Internet, tournée dans 9 grandes villes de France, la Sécurité routière lance, à partir du 18 décembre prochain, une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des jeunes sur les dangers de l'alcool au volant avec « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ». Dormir à 5 dans une voiture, patauger à travers champs, convaincre le chauffeur de taxi que l'on sort d'un bal costumé... La campagne « Sam » raconte toutes ces « pures galères » de jeunes, qui se retrouvent à pied car ils ont trop bu et qui regrettent amèrement de ne pas avoir choisi un « Sam » avant de sortir...

³ Étude LH2 – Juillet 2009

Le dispositif de la campagne « Sam ».

Radio

Diffusion de quatre spots de 30" et de messages d'animateurs, du vendredi 18 décembre 2009 au dimanche 3 janvier 2010 sur NRJ, Fun Radio et Skyrock.

Internet @

Lancement du « Loto Sam » le lundi 21 décembre 2009. Un jeu interactif permettant de tirer au sort le conducteur s'engageant à rester sobre pour ramener ses amis sains et saufs. Disponible sur le site de réseau social Facebook®, ce jeu offrira la possibilité de choisir son « Sam » parmi ses amis.



Opérations événementielles

Opérations d'animation de rue, les vendredi 18 et samedi 19 décembre 2009, à Paris et dans 8 grandes villes de province (Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Strasbourg). Sur les principales artères de ces capitales régionales, Sam se promène avec un photographe. Les jeunes peuvent poser à ses côtés et récupérer gratuitement les clichés sur le site sortezrevenez.fr. Tous ces souvenirs pourront ensuite être postés sur la page de « Sam » sur Facebook® où se retrouvent tous ses fans, ou sur la page perso des internautes.

Annexe 1 - Alcool et accidentalité routière (données 2008)⁴

23 personnes meurent sur la route chaque semaine en France dans des accidents avec alcool

- L'alcool reste en 2008 la première cause de mortalité sur les routes avant la vitesse.
- Il est présent dans un accident mortel sur quatre. Sa présence est relevée dans un accident corporel sur dix.
- En 2008, 1 200 personnes ont été tuées et 8 324 personnes ont été blessées dont 4 270 hospitalisées dans des accidents avec abus d'alcool.
- Dans 90 % des cas, le taux d'alcool relevé chez les conducteurs au taux positif impliqués dans un accident mortel est supérieur à 0,8 g/l de sang. Dans un cas sur deux, il est supérieur à 1,5 g/l.
- Les accidents révélant une alcoolémie positive ont lieu pendant la nuit dans plus de 70% des cas et le week-end pour plus de la moitié d'entre eux (59,3%).
- Le taux d'alcool dans les accidents corporels le week-end est trois fois plus élevé que celui de la semaine.
- 95% des conducteurs impliqués dans les accidents mortels avec un taux d'alcool dans le sang supérieur au taux légal sont des hommes.

Les jeunes de 18 à 24 ans sont les plus gravement touchés

- Chaque semaine, 19 jeunes âgés de 18 à 24 ans meurent sur les routes de France. Parmi eux, près de 8 perdent la vie dans un accident lié à un abus d'alcool.
- Les accidents avec alcool ont occasionné 38,7 % des personnes tuées et 19,1 % des blessés hospitalisés chez les jeunes de 18 à 24 ans.
- Les fins de semaine (vendredi, samedi, dimanche) sont particulièrement meurtrières : elles représentent 56 % des décès des jeunes de 18 à 24 ans, dont 63 % ont lieu la nuit.
- La consommation d'alcool associée au cannabis multiplie par 14 le risque pour un conducteur d'être responsable d'un accident mortel⁵.

⁴ Observatoire national interministériel de la sécurité routière - Bilan de l'accidentologie 2008

⁵ Enquête épidémiologique « Stupéfiants et accidents mortels de la circulation routière », Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, INRETS – Lyon, octobre 2005.

Les accidents routiers avec alcool sont très graves

- Conduire avec un taux d'alcool supérieur au taux maximum autorisé augmente la gravité des accidents. **La proportion des accidents avec alcool parmi les accidents mortels est presque trois fois plus élevée que celle constatée parmi les accidents corporels.**
- Les accidents corporels avec alcool ont des conséquences nettement plus lourdes, quant aux taux de décès (0,15 personne tuée par accident corporel avec facteur alcool contre 0,04 par accident corporel sans facteur alcool) et d'hospitalisation (0,68 hospitalisé par accident corporel avec facteur alcool contre 0,46 par accident corporel sans facteur alcool).
- 28,5 % des personnes tuées et 14,3 % des personnes blessées hospitalisées sont impliquées dans un accident avec alcool.

Annexe 2 - Alcool et conduite : les effets physiologiques

Quels sont les effets de l'alcool sur l'organisme ?

Contrairement aux idées reçues, l'alcool circule à grande vitesse dans l'organisme. L'alcool ingurgité passe dans l'estomac puis, immédiatement dans le sang. Les premiers effets sur le cerveau ont lieu dans les minutes qui suivent. Dès lors que l'on boit de l'alcool, le comportement se modifie. Le pic d'alcoolisation dépend de la corpulence, de la quantité d'alcool consommée, du fait d'avoir mangé ou pas avant de boire...

- **L'alcool rétrécit le champ visuel.**
Notre champ de vision est de 180°, sous l'effet de l'alcool il se réduit jusqu'à 30% ce qui altère considérablement la vision latérale du conducteur.

- **L'alcool modifie la perception du relief, de la profondeur et des distances et la sensibilité à l'éblouissement.**
Sous l'effet de l'alcool, le conducteur n'évalue pas correctement la distance de freinage et les proportions de son véhicule. Un conducteur peut décider, devant un passage plus étroit que sa voiture, de passer quand même ou, face à un obstacle, de freiner trop tard.

- **L'alcool diminue les réflexes et la vigilance.**
La durée moyenne du temps de réaction dans des conditions normales est évaluée à une seconde environ. Plus l'alcoolémie est élevée plus le temps de réaction augmente.

- **L'alcool désinhibe et amène à sous-évaluer les risques et à transgresser les interdits.**
L'alcool provoque une surestimation de ses capacités. De plus, par rapport au conducteur sobre, l'alcool amène le conducteur à prendre des risques plus importants : vitesse excessive, agressivité, non-port de la ceinture ou du casque...

« On monte dans sa voiture sans mettre de ceinture, on passe un feu orange alors qu'il est bien orange. Bref, on perd le contact avec la réalité et on génère des comportements à risque avec des excès de vitesse. On a énormément d'excès de vitesse qui sont décrits après alcoolisation et parfois même après une faible alcoolisation... ».

Martine Daoust, recteur de l'académie de Limoges, agrégée en science du médicament, option physiologie, membre de l'expertise collective sur l'alcool à Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

Extrait des témoignages rassemblés dans le DVD joint en annexe à l'usage de la presse (tous droits cédés)

L'alcool consommé de manière excessive peut avoir les effets inverses.
L'alcool peut avoir des effets psychostimulant, à l'inverse à forte consommation, il va avoir un effet dépresseur et provoquer un état de somnolence.

- **Un sujet en bonne santé élimine 0,10 g à 0,15 g d'alcool par heure.**
Rien n'efface les effets de l'alcool : café salé, cuillerée d'huile... Aucun « truc » ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement.

« Rien ne va faire baisser le taux d'alcool par prise orale, en mangeant ou en buvant quelque chose... Croyez bien que de nombreuses équipes de scientifiques dans le monde ont essayé de trouver des techniques ne serait-ce que pour traiter les comas éthyliques et rien ne marche. »

Charles Mercier-Guyon, médecin généraliste, secrétaire du conseil médical de la Prévention routière et expert auprès de la Commission européenne au sein du groupe « Alcool, drogues, médicaments et sécurité routière » (Transports et Énergie).

Extrait des témoignages rassemblés dans le DVD joint en annexe à l'usage de la presse (tous droits cédés)

« Les verres qu'on sert dans un bar, que ce soit un ballon de vin, que ce soit un demi de bière, que ce soit un pastis ou un alcool fort, tous ces verres réglementaires délivrent une quantité d'alcool en gros de 10 grammes, ce qui fait qu'entre deux et trois verres on risque de franchir le taux légal. Les premiers effets de l'alcool vont se faire dans les minutes qui suivent l'absorption a fortiori si on est à jeun. Une fois le pic d'alcoolémie atteint (une demi-heure à une heure après avoir bu, selon qu'on est à jeun ou pas), l'élimination va se faire progressivement, c'est-à-dire qu'il faut une heure pour éliminer un verre. Plus on a bu, plus le temps d'élimination est long. C'est un peu comme pour une gestion financière : plus le découvert est important, plus il faudra de temps pour le résorber... ».

Charles Mercier-Guyon, médecin généraliste, secrétaire du conseil médical de la Prévention routière et expert auprès de la Commission européenne au sein du groupe « Alcool, drogues, médicaments et sécurité routière » (Transports et Énergie).

Extrait des témoignages rassemblés dans le DVD joint en annexe à l'usage de la presse (tous droits cédés)

Annexe 3 - Alcool et conduite : les mesures et les sanctions

Les principales mesures pour lutter contre l'alcool au volant.

- **Depuis le 22 juillet 2009**, la vente d'alcool dans les stations services est interdite entre 18 heures et 8 heures. Toute vente d'alcool réfrigéré destinée à une consommation immédiate ou ultérieure est également interdite.
- **À partir du 1^{er} janvier 2010**, les autocars neufs, mis en circulation pour le transport d'enfants, seront équipés d'un dispositif d'éthylotest anti-démarrage. Le système a été testé pendant 4 mois avec efficacité sur 600 autocars appartenant à 6 entreprises qui se sont portées volontaires.
- **Le projet de Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI)**, déposé au Parlement cet été, prévoit d'aggraver les sanctions en cas de conduite sous l'emprise de l'alcool.

Entre 1994 et 2007, la législation concernant l'alcoolémie au volant a évolué :

- **le 11 juillet 1994**, création d'un décret fixant à 0,70 g/l de sang ou 0,35 mg/l d'air expiré, le taux maximum autorisé pour la conduite de tout véhicule ;
- **le 15 septembre 1995**, la lutte contre la conduite en état d'ivresse est de nouveau renforcée par l'application du décret relatif à l'abaissement de 0,7 g/l de sang à 0,5 g/l, ou de 0,35 mg/l d'air expiré à 0,25 mg/l du taux maximum autorisé ;
- **en juin 2003**, les peines encourues lors d'un accident sous l'empire d'un état alcoolique ont été aggravées. La conduite dès 0,5 g/l d'alcool dans le sang entraîne le retrait de 6 points du permis de conduire ;
- **en octobre 2004**, le taux maximum autorisé d'alcool est abaissé à 0,2 g/l pour les conducteurs de transport en commun.

Les sanctions

Que dit la loi ?

Le Code de la route stipule (art. R 234-1) que « même en l'absence de tout signe d'ivresse manifeste, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe le fait de conduire un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé par :

- ✓ une concentration d'alcool dans le sang égale ou supérieure à 0,20 g/l ou par une concentration d'alcool dans l'air expiré égale ou supérieure à 0,10 mg/l et inférieure aux seuils fixés à l'article L.234-1 (inférieurs à 0,80 g/l et à 0,40 mg/l), pour les conducteurs de véhicules de transport en commun ;
- ✓ une concentration d'alcool dans le sang égale ou supérieure à 0,50 g/l ou par une concentration d'alcool dans l'air expiré égale ou supérieure à 0,25 mg/l et inférieure aux seuils fixés à l'article L.234-1 (inférieurs à 0,80 g/l et à 0,40 mg/l), pour les conducteurs des autres catégories de véhicules. »

L'article L.234-1 précise quant à lui que « même en l'absence de tout signe d'ivresse manifeste, le fait de conduire un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé par une concentration d'alcool dans le sang égale ou supérieure à 0,80 g/l ou par une concentration d'alcool dans l'air expiré égale ou supérieure à 0,40 mg/l est puni de deux ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende. »

Les sanctions encourues

20 % des conducteurs déclarent avoir été soumis à un test d'alcoolémie au moins une fois au cours des 12 derniers mois⁶.

En 2008, les forces de l'ordre ont effectué 11,8 millions de contrôles d'alcoolémie. Plus de 160 000 infractions ont été constatées en 2007, ce chiffre étant en constante augmentation depuis le début de la décennie.⁷

Les sanctions sont très lourdes en matière d'alcoolémie illégale. En 2008, près de 80 % des suspensions administratives du permis de conduire sont liées à l'alcoolémie illégale.

	Amende	Retrait de points	Suspension / annulation du permis / stage de sensibilisation	Immobilisation / confiscation ⁽²⁾ du véhicule	Prison ⁽¹⁾
Conduite avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,2 g/l et inférieure à 0,8 g/l (soit entre 0,10 mg/l et 0,40 mg/l par litre d'air expiré) pour les conducteurs de transport en commun de personnes	135€*	6 points	Suspension de 3 ans	Immobilisation	-
Conduite avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,5 g/l et inférieure à 0,8 g/l (soit entre 0,25 mg/l et 0,40 mg/l par litre d'air expiré)	135€*	6 points	Suspension de 3 ans	Immobilisation	-
Conduite avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,8 g/l (soit 0,40 mg/l par litre d'air expiré) ou en état d'ivresse ou refus de se soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang	4 500€ ⁽¹⁾	6 points	Suspension ou annulation de 3 ans (sans sursis ni « permis blanc »). Obligation de suivre à ses frais un stage de sensibilisation	Immobilisation	2 ans
Récidive de conduite avec une alcoolémie de 0,8 g/l (soit 0,40 mg/l d'air expiré) ou en état d'ivresse ou refus de se soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang	9 000€ ⁽¹⁾	-	Annulation de 3 ans de plein droit	Immobilisation / confiscation	4 ans
Blessures involontaires avec incapacité totale de travail (ITT) de 3 mois au plus causées en état d'alcoolisation	45 000€ ⁽¹⁾	6 points	Suspension de 10 ans (sans sursis ni « permis blanc »)	Immobilisation / confiscation	3 ans
Blessures involontaires avec incapacité totale de travail (ITT) de plus de 3 mois causées en état d'alcoolisation	75 000€ ⁽¹⁾	6 points	Suspension ou annulation de plein droit de 10 ans (sans sursis ni « permis blanc »)	Immobilisation / confiscation	5 ans

⁶ Baromètre Ifop « Les Français et la sécurité routière » – Octobre 2009

⁷ Observatoire national interministériel de la sécurité routière - Bilan de l'accidentologie 2008

Homicides involontaires causés en état d'alcoolisation	100 000 €	6 points	Suspension ou annulation de 5 ans (sans sursis ni « permis blanc ») Obligation de suivre à ses frais un stage de sensibilisation	Immobilisation / confiscation	7 ans
Conduite sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants	9 000 €	6 points	Suspension ou annulation de 3 ans (sans sursis ni « permis blanc ») Obligation de suivre à ses frais un stage de sensibilisation	Immobilisation	3 ans
Blessures involontaires avec incapacité totale de travail (ITT) de 3 mois au plus causées en état d'alcoolisation et de prise de stupéfiants	75 000 €	6 points	Suspension ou annulation de 5 ans (sans sursis ni « permis blanc ») Obligation de suivre à ses frais un stage de sensibilisation	Immobilisation	5 ans
Blessures involontaires avec incapacité totale de travail (ITT) de plus de 3 mois causées en état d'alcoolisation et de prise de stupéfiants	100 000 €	6 points	Suspension ou annulation de 5 ans (sans sursis ni « permis blanc ») Obligation de suivre à ses frais un stage de sensibilisation	Immobilisation	7 ans
Homicides involontaires causés en état d'alcoolisation et de prise de stupéfiants	150 000 €	6 points	Suspension ou annulation de 5 ans (sans sursis ni « permis blanc ») Obligation de suivre à ses frais un stage de sensibilisation	Immobilisation / confiscation	10 ans

* Amende forfaitaire minorée à 90 € si paiement immédiatement.

⁽¹⁾ Il s'agit d'un maximum. Le juge prononce la sanction qui lui paraît la plus appropriée.

⁽²⁾ Confiscation : saisie du véhicule et transfert de sa propriété au profit de l'État.

Comment savoir si je suis ou pas en infraction avant de reprendre le volant ?

Pour savoir si vous pouvez conduire, contrôlez votre alcoolémie à l'aide d'un éthylotest en vente dans la grande distribution, les pharmacies, les magasins d'accessoires automobiles, les buralistes, la filière vinicole, etc. Si votre test vire au vert, vous atteignez ou dépassez le seuil réglementaire de 0,5 g/l de sang (0,25 mg/l d'air expiré). Dans ce cas, ne conduisez pas, faites-vous raccompagner. Si cela n'est pas possible, attendez que votre alcoolémie diminue (au minimum une heure par verre d'alcool consommé) et testez-vous à nouveau.